

**DELIBERATION  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MAI 2016**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 33  
Pouvoirs : 3  
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 03/05/2016

Le 9 mai 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, en l'absence de Mr Bernard GRISON, Président, empêché, s'est réuni sous la présidence de Mme Brigitte COULON, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, André COLLON (remplace Christian BAISE), Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Pierre LUCIDOR (remplace Jean-Claude AUBERT), Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Jean-Claude AUBERT (remplacé par Pierre LUCIDOR), Christian BAISE (remplacé par André COLLON), Hubert BONNET (pouvoir Gaëlle LICHTLE), Jacky DUTRUC (pouvoir Noël CHEYNET), Bernard GRISON, Claude TRASSARD (pouvoir Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : Noël CHEYNET.

**OBJET : FINANCES – Budget Principal 2016 – Décision modificative n°1**

Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente chargée des Finances, présente la proposition de décision modificative n°1 du Budget Principal 2016 pour la section d'investissement qui s'équilibre :

- En fonctionnement à 0,00 €
- En investissement à 25 434,90 €

Cette décision modificative permet en dépenses de fonctionnement d'augmenter les crédits du compte 73921-01 attributions de compensation de 53 800 €, dont le montant tenait compte des attributions négatives qui sont en réalité perçues en recettes (estimation au BP : 2 631 980,04 (AC 2015) – 242 343,28 (charge transférée GEMAPI) = 2 389 634,76 arrondi à 2 400 000 € et estimation corrigée avec la DM1 : 2 453 769,99). Cette écriture est compensée par une réduction des dépenses imprévues en investissement grâce aux virements entre sections.

Parallèlement, cette décision modificative permet d'inscrire une recette d'investissement de 28 365,10 (opération 39 compte 2314-5231) correspondant à une régularisation des travaux sous convention de mandat avec la mairie de Trévoux pour 28 365 €. Cette recette alimentera le compte 020 des dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** la décision modificative n° 1 du Budget Principal 2016 suivante :

				FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D/R	n° Chapitre	n° compte	n° service	Libellés	Modification de crédits en €	Modification de crédits en €
D	023	023	01	Virement à la section d'inv.	-53 800,00	

D	014	73921	01	Attributions de compensation	53 800,00	
				<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D/R	Opér.	n° Chap	n° compte	n° service	Libellés	Modification de crédits en €	Modification de crédits en €
R	39	23	2314	5231	Travaux op 39 Locaux d'insertion		28 365,10
D		020	020	01	Dépenses imprévues	-25 434,90	
R		021	021	01	Virement de la section de Fonct.		-53 800,00
					<b>TOTAL</b>	<b>-25 434,90</b>	<b>-25 434,90</b>

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le 9 mai 2016

Le Président,  
Bernard GRISON

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **30 MAI 2016**  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160509-2016C47-FI  
Affichage le :

**30 MAI 2016**

